

Compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT- Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES)

Secrétaire de séance : Thierry DEFAY

Copie : Florence GIROUD (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.
- 2) Approbation du rapport du commissaire enquêteur pour le déclacement d'une parcelle de 154 m2 située rue du moulins à Laussonne (dossier Commune – Ferraton).
- 3) Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
- 4) DM proposée par le comptable
- 5) Divers

1) Désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Par mail du 6 juin 2017, la préfecture informe les communes de Haute-Loire que les élections sénatoriales partielles (renouvellement du Sénat par moitié) se dérouleront le 24 septembre 2017.

Par arrêté préfectoral n° 2017-128 du 16 juin 2017, les conseils municipaux sont convoqués en date du vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués titulaires et les suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

La commune de Laussonne doit présenter une liste de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Pour les communes de plus de 1000 habitants il s'agit d'un scrutin de liste.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si plusieurs listes sont présentes, l'élection se fait au scrutin proportionnel.

M le maire propose la liste "Laussonne-GE-2017" pour l'élection des délégués titulaires : P GENTES - C REYNAUD - J CHANAL

M le maire propose la liste " Laussonne-GE-2017 " pour l'élection des délégués suppléants : A SABATIER - MH CHAPUIS - T DEFAY.

Résultat du vote pour les délégués titulaires et suppléants : sur 11 votants (présents ou représentés), 11 pour.

Après en avoir délibéré le conseil municipal en a décidé pour l'élection des délégués titulaires et suppléants pour cette élection sénatoriale partielle du 24 septembre 2017.

2) Approbation du rapport du commissaire enquêteur pour le déclacement d'une parcelle de 154 m2 située rue du Moulins à Laussonne (dossier Commune – Ferraton).

L'enquête publique s'est déroulée du 9 mai 2017 au 23 mai 2017.

Une seule remarque dans ce dossier : M. Chausse, riverain de la parcelle, demande l'institution d'un service de passage sur cette parcelle. Une visite sur place a été organisée entre M. le commissaire enquêteur, M. Cyril Ferraton et M. le Maire en date du 19 juin 2017. M Ferraton accepte cette servitude de passage exclusive pour un accès piétonnier.

Dans sa conclusion, le commissaire enquêteur précise, « *J'émet un avis favorable au déclassement du domaine public, chemin du Moulin, devenue parcelle AN 533, d'une contenance de 154 m2 en vue de sa vente à Mr et Mme Cyril Ferraton, sous réserve de l'enregistrement du droit de servitude au profit exclusif de Mr Bernard Chausse tel que défini entre les parties* ».

Le montant des travaux d'enquête publique de 418,85 € (TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI) est à la charge de la commune de Laussonne à titre exceptionnel, en effet c'est à compter du 1^{er} janvier 2017 que l'état impose un commissaire enquêteur qui ne peut plus être le maire d'une commune voisine comme il était d'usage pour de petits dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'ensemble du rapport d'enquête publique tel que présenté et rédigé et autorise la vente de cette nouvelle parcelle AN533 d'une superficie de 154 m2. Le prix de 4,5 €/m2 avait été décidé par délibération du 13 février 2017.

3) Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Par courrier du 18 mai 2017, l'ARS Auvregne-Rhône-Alpes présente son rapport de contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. M. le Maire présente ce rapport devant les élus du conseil municipal.

Le rapport 2016 précise que la qualité de l'eau sur la commune de Laussonne est conforme à la réglementation en vigueur (bactériologique et chimique). Eau de bonne qualité.

4) DM proposée par le comptable

Par mail du 23 juin 2017, Madame la trésorière demande à M le Maire de faire adopter par le conseil municipal une décision modificative (DM) relative à un écart dans le report du résultat d'investissement 2016. Ce montant est de 82104,28 € (au lieu de 72009,52 €) soit un écart de 10094,76 €. Pour équilibrer le budget d'investissement 2017, il convient donc de faire : + 10094,76 € en recette d'investissement au chapitre R001 et de faire : + 10094,76 € en dépense d'investissement au chapitre 20 et compte 2031.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision modificative.

5) Divers

5-1) Retour à la semaine de 4 jours pour l'école publique.

A la date de ce jour, M le DASEN (Inspecteur d'académie) n'a pas encore fait retour de sa décision à la commune de Laussonne suite à la demande de cette dernière de revenir à la semaine de 4 jours (L – M – J – V) dès la rentrée de septembre 2017.

Dans la perspective de l'accord du DASEN, M le maire informe les élus qu'il a fait le point d'impact sur le temps de travail de Lydie Debard et Carole Rey.

- M le Maire présente aux élus le temps de travail de Lydie Debard sous réserve d'élément plus précis.

Entre septembre 2016 et août 2017 Lydie effectue un temps annualisé de 26,17 heures par semaine

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2017 Lydie serait à 22h00 par semaine en temps annualisé.

Soit un écart de 4,17 heures environ par semaine.

- M.le Maire présente aux élus le temps de travail de Carole Rey sous réserve d'élément plus précis.

Entre septembre 2016 et août 2017 Carole effectue un temps annualisé de 23,59 heures par semaine

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2017 Carole serait à 21h29 par semaine en temps annualisé.

Soit un écart de 2h30 environ par semaine.

La commission école et petite enfance, pilotée par Thierry Defay, va se réunir pour travailler sur ce dossier.

M le maire rappelle aux élus que cela ne change rien au lancement du processus de titularisation de Lydie Debard à compter de septembre 2017 sur la base d'un temps de travail actualisé à la rentrée de septembre 2017.

5-2) Dérogation à l'ouverture du terrain multisports

Le conseil municipal décide à titre dérogation au règlement intérieur de l'activité sur le terrain multisports de prolonger l'ouverture jusqu'à 22h00 durant les mois de juin, juillet et août au titre de l'année 2017.

Si cette mesure dérogatoire au RI ne pose pas de difficulté nouvelle, le principe sera reconduit pour les années suivantes.

5-3) Laussonne «vue du Ciel» du samedi 29 juillet 2017

M le maire rappelle aux élus du conseil municipal l'opération « vue du Ciel » du journal le Progrès pour la date du samedi 29 juillet 2017. M le Maire doit rencontrer un journaliste dès le 3 juillet 2017 pour faire une présentation de la commune. Tous les élus seront sollicités pour diffuser dans les boites aux lettres le journal en matinée du 29 juillet, conformément à la répartition de diffusion habituelle. M le Maire invite les élus à faire preuve de beaucoup d'attention pour satisfaire les familles afin qu'elles reçoivent le journal le jour même dans les boites aux lettres.

Fin de réunion 18h40

Maire
Pierre GENTES